

Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juin 2013

L'an deux mil treize, le vingt-trois mai,
Le Conseil Municipal de la Commune de Cajarc
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques BORZO, Maire.
Date de la Convocation du Conseil Municipal :

Présents : MM. et MMES BORZO, BALAT, BORIES CALMELS, CARBONNEAUX, GARCIA, GRIMEAUD, PELIGRY, PETRE, VIVEN.

Excusés : M. CANCE, MARTINEZ, BLANC

Absent : M.PONS.

A donné procuration : M. François MARTINEZ a donné procuration à M. Jacques CALMELS

M. Michel CANCE a donné procuration à M. Manuel GARCIA

M. David BLANC a donné procuration à M. André CARBONNEAUX

Secrétaire de séance : M. Roger PELIGRY

Ordre du jour :

- 1 – Amélioration de la performance énergétique à l'école élémentaire : modification du dossier présenté à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 et au Conseil Régional
- 2 – Aménagement d'espaces publics : demande de subvention au titre du produit des amendes de police (enveloppe 2012)
- 3 – Achats et ventes de terrains pour aménagement de la zone artisanale d'Andressac
- 4 – Modification des horaires et tarifs de garderie
- 5 – Aménagement sécuritaire dans l'espace de l'ancienne gare
- 6 – Personnel communal : Examen de situations d'agents
- 7 – Questions diverses.

1 - Amélioration de la performance énergétique à l'école élémentaire : modification du dossier présenté à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013 et au Conseil Régional

A – Amélioration de la performance énergétique à l'école élémentaire : modification du dossier présenté à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2013

Vu l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 13/11/2012 qui sollicitait une subvention au titre de la D.E.T.R. pour le projet d'aménagement de l'école élémentaire.

Il expose que le diagnostic énergétique réalisé par l'organisme Quercy Energies a délivré des préconisations pour l'amélioration de la performance énergétique de ce bâtiment. A ce titre, l'ensemble de ces travaux serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR). Il propose que le dossier précédemment déposé auprès de M. le Préfet du Lot soit remplacé par une nouvelle demande incluant la totalité du projet défini ci-dessous :

- reprise complète des menuiseries extérieures

- isolation des combles, mise en place d'une ventilation mécanique régulée et pose de têtes thermostatiques.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 42 953.98 € HT, soit 51 372.96 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	42 953.98 € H.T
DETR :	15 033.89 €, soit 35 %
Conseil Régional (sollicité)	10 738.49 €, soit 25%
Autofinancement communal :	17 181.60 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- arrête le projet tel que défini ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- Transmet la présente délibération à M. le Sous-préfet de Figeac pour enregistrement.

B- Amélioration de la performance énergétique à l'école élémentaire : modification du dossier présenté au Conseil Régional

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 29/01/2013 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le projet d'aménagement de l'école élémentaire.

Il expose à l'assemblée que le diagnostic énergétique réalisé tout récemment par l'organisme Quercy Energies pour le projet d'aménagement de l'école élémentaire a délivré des préconisations pour l'amélioration de la performance énergétique de ce bâtiment.

Il propose qu'un nouveau dossier de demande d'aide soit déposé auprès de M. le Président du Conseil Régional Midi Pyrénées en incluant la totalité du projet :

- reprise complète des menuiseries extérieures
- isolation des combles, mise en place d'une ventilation mécanique régulée et pose de têtes thermostatiques.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 42 953.98 HT, soit 51 372.96 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- arrête le projet tel que défini ci-dessus,
- adopte le plan de financement suivant :

Coût total :	42 953.98 € H.T
Subvention Conseil Régional :	10 738.49 € soit 25 %
DETR (sollicitée) :	15 033.89 € soit 35 %
Autofinancement communal :	17 181.60 €,

- sollicite une subvention auprès de M. le Président du Conseil Régional Midi Pyrénées.
- transmet la présente délibération à M. le Sous-préfet de Figeac pour enregistrement.

2- Aménagement d'espaces publics : demande de subvention au titre du produit des amendes de police (enveloppe 2012)

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement d'espaces publics dans le centre bourg. Les travaux consistent à sécuriser et améliorer l'accessibilité de trois endroits particulièrement sensibles du village :

- les entrées de bourg, route de Cahors et route de Cadrieu,
- le carrefour tour de ville et Rue de la Caunhe.

Cette opération serait susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du produit des amendes de police, enveloppe 2012, auprès du Conseil Général du Lot qui en instruit les dossiers.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 17 694.00 € HT, soit 21 162.02 € TTC.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total :	17 694.00 € H.T
Produit des amendes de police (25 %)	4 423.50 €
Autofinancement communal :	13 270.50 €,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- arrête le projet tel que défini ci-dessus,
- adopte le plan de financement exposé ci-dessus,
- sollicite une subvention auprès de M. le Président du Conseil Général du Lot au titre du produit des amendes de police, enveloppe 2012,
- Transmet la présente délibération à M. le Sous-préfet de Figeac pour enregistrement.

3 – Achats et ventes de terrains pour aménagement de la zone artisanale d'Andressac

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il serait nécessaire de procéder à quelques aménagements fonciers avec différents propriétaires de terrains à la Zone artisanale d'Andressac. Il souhaiterait recueillir l'avis du conseil municipal sur :

- la possibilité d'abandonner une bande de terrain, au long de la route départementale, à Tout Faire Matériaux, qui cèdera à la commune une bande de terrain au long du chemin communal.
- la possibilité d'abandonner une partie de terrain à la société Deguilhem – Tanié en se réservant une servitude de passage pour accéder à la station d'épuration. La société Deguilhem – Tanié cèderait une portion de terrain à son entrée, permettant ainsi de dégager le carrefour de la voie communale.

Le conseil municipal donne un avis favorable. Le cabinet de géomètre LBP Poujade exécutera les documents nécessaires.

4 – Modification des horaires et tarifs de garderie

M. le Maire rappelle que le service de garderie, qui concerne les enfants des deux écoles et qui se tient à la maternelle, dans le bâtiment pyramide, est actuellement organisé de la manière suivante :

- les horaires actuels sont : le matin : 7 h 45 – 8 h 50 et 17 h – 18 h 15
- les tarifs sont :
 - la prestation complète : 1.60 €
 - la demi-heure : 0.80 €

En raison de la réorganisation de la journée de classe et des nouveaux horaires scolaires à compter de la rentrée 2013, il est nécessaire d'adapter les amplitudes de garderie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de fixer les horaires suivants :
 - le matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 7 h 45 – 8 h 30
 - le soir : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16 h 30 – 18 h
- Détermine les tarifs suivants, à appliquer à partir de la rentrée scolaire 2013 :
 - le matin : 0.80 € forfaitaire,
 - le soir : 0.80 € par demi-heure, toute demi-heure entamée est due.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjointes à signer tout document relatif à ce dossier.
- Transmet la présente délibération à M. le Sous-préfet de Figeac pour enregistrement.

5 – Aménagement sécuritaire dans l'espace de l'ancienne gare

M. le Maire expose au conseil municipal qu'à différentes reprises des dégradations ont eu lieu dans les espaces de l'ancienne gare où stationnent les trains et draisines appartenant à l'association Quercyrail.

Afin de sécuriser les lieux, le conseil municipal à la majorité (2 voix défavorables – MM Garcia et Cance) accepte de prendre en charge la moitié de la dépense relative à l'achat de grillage soit environ 1 000 € à charge de la commune.

6 – Personnel communal : Examen de situations d'agents

A – Création de postes :

Sur proposition de Monsieur le Maire et dans le cadre d'avancements de grades :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de créer, à compter du 1^{er} décembre 2013 les postes suivants :
 - agent spécialisé principal 2^{ème} classe des écoles maternelles, à temps non complet (23 h 15 mn par semaine)
 - adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet (29h30 mn par semaine)

Monsieur le Maire déclarera ces créations de postes à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui en assurera la publicité.

Lorsque les nominations seront intervenues sur ces nouveaux postes et après saisine du Comité Technique Paritaire Départemental, les postes occupés précédemment seront supprimés.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- Transmet la présente délibération à M. le Sous-préfet de Figeac pour enregistrement.

Les créations de postes entraînent une modification du régime indemnitaire.

B – Modification du régime indemnitaire :

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2007 instaurant le régime indemnitaire au personnel communal ;

Considérant les nouvelles créations de postes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de modifier le régime indemnitaire de la façon suivante :

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE :

GRADE	CATEGORIE	EFFECTIF	TAUX MOYEN	COEF	ENVELOPPE	MAXIMUM INDIVIDUEL	DATE EFFET
ATSEM 1ère classe	C	2	464.30	2.50	2 321.50	2 321.50	01/12/2013
ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	C	1	469.65	2.20	1 033.23	1 033.23	01/12/2013
Adjoint tech. 1 ^{ère} classe	C	0					01/12/2013
Adjoint tech. principal 2 ^{ème} cl.	C	6	469.65	2.80	7 890.12	3 757.20	01/12/2013

- Précise que les autres dispositions antérieures restent inchangées.
- Autorise Monsieur le Maire ou ses Adjoints à signer tout document relatif à ce dossier.
- Transmet la présente délibération à M. le Sous-préfet de Figeac pour enregistrement.

7 – Questions diverses.

A- Devenir du projet de Centre social :

M. le Maire donne lecture du Président de l'association les Colin-Maillard qui annonce que ce projet est abandonné en raison du nombre insuffisant de communes acceptant d'y adhérer.

B- Projet de création d'un syndicat mixte d'ingénierie publique :

M. le maire informe que le Conseil Général projette de créer une structure afin de se substituer aux missions autrefois remplies par les services de l'Etat dans le cadre des missions d'assistance technique, ATESAT, etc. aux collectivités. L'objectif est de rassembler les collectivités permettant de mutualiser les moyens en matière d'aménagement et d'ingénierie. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette initiative.

C- la nuit des toiles :

Avis défavorable à la demande de subvention faite par l'association « Foyer rural Village en CheMain » à Cabrerets pour l'organisation d'une nuit du cinéma en plein air à St Chels le 12/07/2013.
